

Action du DAL38 à l'Abbaye : informations de la Ville de Grenoble et du CCAS

La Ville de Grenoble et le CCAS tiennent à partager un certain nombre d'informations quant à l'occupation de l'immeuble situé au 7 place Laurent Bonnevey par des membres de l'association DAL38.

Pour rappel, ce bâtiment est propriété de l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné (EPFL-D) et doit être géré jusqu'au 31 décembre 2020 par le bailleur social métropolitain ACTIS. Suite au départ des derniers locataires d'ACTIS du site dans le cadre d'une convention de relogement, les fluides du bâtiment (eau, électricité, gaz, chauffage urbain) doivent être coupés avant la fin de l'année par ACTIS afin que le bâtiment puisse rentrer en gestion par l'EPFL-D avant le 1er janvier 2021.

Ce bâtiment est inclus dans un projet urbain porté par la Ville de Grenoble en lien avec la Métropole et l'aménageur SAGES et a bien vocation à être réhabilité dès que les sources de financement auront été identifiées et les études techniques et architecturales menées. Le nouveau projet viendra proposer environ 40% de logement social.

Le DAL38, après une rencontre de deux heures jeudi 17 décembre, nous a informés vendredi 18 décembre à 14h qu'ils « acceptaient » la présence des travailleurs sociaux du CCAS de Grenoble pour recenser les personnes occupantes.

Les travailleurs sociaux se sont donc rendus sur place à 16h afin de procéder au diagnostic social des ménages et faire le point sur l'ensemble de leur dossier. Mais aucun-e occupant-e des lieux ne s'est présenté-e. Seule une délégation du DAL38 a

donné une liste de noms non exploitable et parcellaire. Les services du CCAS ont donc quitté les lieux une demi-heure après être arrivés. **Le CCAS de Grenoble est dans l'incapacité de procéder aux démarches nécessaires pour entamer un travail d'orientation** des « occupant-es » tenant compte de leurs besoins et demandes.

Les commissions hébergements de l'Etat se réunissent chaque semaine. **Il existe encore des places d'hébergement libres à ce jour dans le dispositif hivernal prévu pour accueillir les personnes à la rue notamment. Un temps précieux est perdu.**

Les coupures de fluides interviendront dans la mesure où, n'ayant aucune visibilité sur la réalité des situations, ACTIS continuera le processus devant mener à la cession du bâtiment, en vue de la mise en œuvre du projet de logements sociaux.

La Ville de Grenoble et le CCAS de Grenoble tiennent à rappeler leur engagement pour l'hébergement des plus précaires. **En 2019, ce sont 240 places d'Hébergement alternatif, 134 places en Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale et 29 lits d'accueil médicalisés et « Halte soin santé » qui sont gérés par le CCAS.** La Ville de Grenoble, a mis en place en 2018 une **Equipe Juridique Mobile**, spécialement dédiée à l'application du DAHO-DALO. Unique en France, elle est composée de juristes, d'avocat-es, de travailleuses-eurs sociaux et de travailleuses-eurs pairs engagés pour faire reconnaître et appliquer pour toutes et tous, le droit au logement.